



GRIESHEIM PRÈS-MOLSHEIM

Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du vendredi, 02 septembre 2016

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Le Conseil Municipal décide :

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim
- de demander au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition

MUTUALISATION : RAPPORT DE LA CCCR : AVIS SUR LE SCHEMA

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au schéma de mutualisation de la CCCR.

ATTRIBUTION DU MARCHE : AMENAGEMENT DE LA RUE DU GAL DE GAULLE ET REAMENAGEMENT DU CARREFOUR RUE D'ALTORF – RUE DE ROSHEIM

Le Conseil Municipal :

- attribue les lots comme suit :

LOT	DENOMINATION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
01	Voirie	DENNI-LEGOLL	127 297,10
02	Réseaux secs	BOUYGUES	32 163,50

- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés en question et tous les documents relatifs à ce dossier
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien

VERSEMENT D'UNE AIDE POUR LES COMMUNES ET LES EPCI SINISTRES DU BAS-RHIN

Le Conseil Municipal décide de verser une somme de 1000 € à l'association des maires du Bas-Rhin sur le compte bancaire spécialement créé «ASS DES MAIRES DU BAS RHIN SOLIDARITE INONDATION », en faveur des communes et EPCI sinistrés du Bas-Rhin.

SUBVENTION AUX POMPIERS

Le Conseil Municipal décide de reverser à l'Amicale des Sapeurs Pompiers 50 % des frais du raccordement électrique provisoire nécessaire au chauffage du hall de sport : balade hivernale + réception du nouvel an, à savoir 104 €

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption pour les biens cadastrés :

Section	Parcelle	Contenance
AB	116	5,69 ares
AB	117	1,43 are
AD	114	187 m2
AC	1	584 m2
AC	254/004	1811 m2
AC	257/0004	158 m2
AE	05	0,34 are
AB	279/6	363 m2
AB	289/5	119 m2
AM	253	89 m2

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

Le Conseil Municipal décide de modifier la durée hebdomadaire de service rémunéré des postes suivants à compter du 01/09/2016 :

POSTE	ANCIEN COEFFICIENT	NOUVEAU COEFFICIENT
ATSEM 1 ^{ère} classe	22,39/35èmes	22,50/35èmes
Adjoint technique	16,72/35èmes	16,79/35èmes
ATSEM 1 ^{ère} classe	15,37/35èmes	15,29/35èmes

INFORMATIONS

- élections primaires
- pétitions « Rendez-nous l'Alsace »
- décès de Mme SCHOTT
- terrain MAETZ
- préau presbytère
- incivilités / tapage nocturne
-

Le Maire,
Christophe FRIEDRICH

